



MEDIAWAN

**RAPPORT FINANCIER  
SEMESTRIEL 2016**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE</b> .....	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>Activités de Mediawan SA – Evènements importants</b> .....	<b>3</b>
1.1	Préparation du placement et de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris d'actions de préférence et de bons de souscription .....	3
1.2	Réalisation du placement des ABSAR B auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France .....	4
1.3	Composition du capital social de Mediawan SA et déclaration de franchissement de seuil .....	5
1.4	Transfert d'une partie des fonds levés par la Société sur un Compte de Dépôt Sécurisé .....	6
1.5	Activité opérationnelle de la Société.....	6
<b>2</b>	<b>Résultats et structure financière de la Société</b> .....	<b>7</b>
2.1	Résultats .....	7
2.2	Structure financière .....	7
<b>3</b>	<b>Investissements réalisés</b> .....	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Evènements importants survenus depuis la clôture</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Facteurs de risques</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Transactions entre parties liées</b> .....	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Perspectives et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice</b> .....	<b>8</b>
<b>II.</b>	<b>COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES</b> .....	<b>9</b>
<b>III.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>30</b>
<b>IV.</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b> .....	<b>34</b>

## I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### 1 Activités de Mediawan SA – Evènements importants

#### 1.1 Préparation du placement et de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris d'actions de préférence et de bons de souscription

La société Mediawan (la « **Société** ») a été constituée en date du 10 décembre 2015 sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance par ses trois actionnaires fondateurs : M. Pierre-Antoine Capton<sup>1</sup>, M. Xaxier Niel<sup>2</sup> et M. Matthieu Pigasse<sup>3</sup>.

La Société a été constituée dans l'objectif de réaliser, dans un délai de 24 mois à compter de l'admission aux négociations de ses Actions B (telles que définies ci-après), une opération d'acquisition(s), d'apport(s), de fusion(s), de prise(s) de participation ou toute autre opération d'effet équivalent ou similaire impliquant la Société et une ou plusieurs autres sociétés ou autres entités juridiques, portant sur des titres financiers, et notamment des titres de capital, ou sur des actifs (le « **Rapprochement d'Entreprises** » ou l'« **Acquisition Initiale** ») dans le domaine des médias et du divertissement.

Dans cette perspective, et afin de lever les fonds nécessaires à la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société a engagé au début de l'année 2016 divers travaux préparatoires en vue de :

- la réalisation d'un placement privé de titres financiers à émettre par la Société, en France et hors de France, auprès de certains investisseurs qualifiés ; et
- l'admission des titres financiers précités aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris.

Dans ce cadre, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a été convoquée en date du 7 avril 2016 (l'« **Assemblée Générale Mixte** ») afin d'adopter plusieurs décisions liées à la structure de gouvernance de la Société, à l'adaptation des statuts de la Société aux règles imposées par l'admission aux négociations de ses titres financiers sur un marché réglementé et à la mise en œuvre de plusieurs augmentations de capital.

En particulier, l'Assemblée Générale Mixte a décidé et délégué au Directoire le pouvoir de procéder à :

- l'émission d'actions de préférence stipulées rachetables (les « **Actions B** » ou « **Actions de Préférence B** ») assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un « **BSAR B** » et, ensemble avec chaque Action B, une « **ABSAR B** ») à émettre au profit d'investisseurs qualifiés ; et
- la création (i) d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un « **BSAR A** » et, ensemble avec chaque action ordinaire, une « **ABSAR A** ») au profit des actionnaires fondateurs de la Société agissant au travers d'entités affiliées et (ii) d'actions de préférence (les « **Actions A** » ou « **Actions de Préférence A** ») par conversion de la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société au résultat de l'émission des ABSAR A.

---

1 Agissant par l'intermédiaire de Groupe Troisième Œil, société à responsabilité limitée dont le capital est détenu à 100% par Pierre-Antoine Capton.

2 Agissant par l'intermédiaire de NJJ Presse, société par actions simplifiée dont le capital est indirectement détenu à 100% par Xavier Niel.

3 Agissant par l'intermédiaire de Les Nouvelles Edition Indépendante, société par actions simplifiée dont le capital est détenu à 99,89% par Matthieu Pigasse.

A la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, la Société a publié un prospectus sous la forme d'un document unique visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 11 avril 2016 sous le numéro 16-132 (le « **Prospectus** ») pour les besoins de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris :

- des Actions B,
- des BSAR B, et
- des actions ordinaires de la Société susceptibles de résulter de (i) la conversion automatique des Actions A et d'Actions B en cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises et (ii) l'exercice des BSAR A et des BSAR B, étant rappelé que les BSAR A et les BSAR B deviendront exerçables à compter de la date de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, et ce pour une durée de cinq ans.

L'admission aux négociations des Actions B<sup>4</sup>, des BSAR B<sup>5</sup> ainsi que des actions ordinaires de la Société visées au paragraphe ci-dessus a été autorisée par une décision du Conseil d'administration d'Euronext S.A. en date du 11 avril 2016.

#### 1.2 Réalisation du placement des ABSAR B auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France

Par un communiqué publié le 12 avril 2016, la Société a annoncé l'ouverture du placement des ABSAR B en France et hors de France, en ce compris aux Etats-Unis, auprès d'investisseurs qualifiés investissant habituellement dans le domaine des médias ou du divertissement et/ou d'investisseurs qualifiés réunissant au moins deux des trois critères suivants, à savoir (i) un total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros, (ii) un chiffre d'affaires net ou des recettes nettes égaux(les) ou supérieur(e)s à 40 millions d'euros, et/ou (iii) des capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Par un communiqué publié le 20 avril 2016, la Société a annoncé le succès du placement des ABSAR B pour un montant total de 250.000.000 euros, ainsi que la clôture le même jour dudit placement. Dès sa clôture, sur la base des indications d'intérêts reçues au cours de la période de placement et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte et aux pouvoirs qui lui ont été délégués par celle-ci, le Directoire de la Société s'est réuni en date du 20 avril 2016 afin de procéder :

- à l'émission d'un nombre de 25.000.000 ABSAR B au profit d'investisseurs qualifiés réunissant les caractéristiques visées ci-avant, à un prix de souscription unitaire de 10,00 euros représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250.000 euros et d'un montant total 250.000.000 euros, prime d'émission incluse ; et
- à l'émission d'un nombre de 594.315 ABSAR A au profit des trois actionnaires fondateurs de la Société, à un prix de souscription unitaire de 10,00 euros, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.943,15 euros et d'un montant total de 5.943.150 euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison des ABSAR B est intervenu le 22 avril 2016. A cette date, les BSAR B ont été détachés des Actions B et la négociation des Actions B et des BSAR B sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris s'est ouverte.

---

4 Code mnémonique « MDWP » et code ISIN FR0013128881.

5 Code mnémonique « MDWPBS » et code ISIN FR0013128907.

Simultanément à ce qui précède, le 22 avril 2016, les BSAR A ont été détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société ont été converties en Actions A.

### 1.3 Composition du capital social de Mediawan SA et déclaration de franchissement de seuil

A la date du présent rapport et depuis le 22 avril 2016, le capital social de la Société est composé comme suit :

<b>Nombre total d'actions composant le capital social</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>
31.280.815 actions dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 6.280.815 Actions A, et</li> <li>– 25.000.000 Actions B</li> </ul>	31.280.815

Par ailleurs, depuis le 22 avril 2016, plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et de participation ont été opérées auprès de l'Autorité des marchés financiers :

- Le 25 avril 2016, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 17,58% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 27 avril 2016, la société Pelham Long/Short Master Fund Ltd a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 27 avril 2016, la société Blue Mountain Capital Management LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,99% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 6,39% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société TD Asset Management Inc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 29 avril 2016, par le biais de trois déclarations de participation distinctes, les sociétés Groupe Troisième Œil, NJJ Presse et Les Nouvelles Editions Indépendantes ont chacune déclaré détenir au 22 avril 2016 6,69% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 3 mai 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 28 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 9,17% du capital et des droits de vote de la Société ;

- Le 2 septembre 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse le 1<sup>er</sup> septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,62% du capital et des droits de vote de la société ;
- le 5 septembre 2016, la société Amiral Gestion 1 a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 août 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,52% du capital et des droits de vote de la Société ;
- le 23 septembre 2016, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 16 septembre 2016 les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 10,49% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 septembre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 23 septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,81% du capital et des droits de vote de la société.

#### 1.4 Transfert d'une partie des fonds levés par la Société sur un Compte de Dépôt Sécurisé

La Société et Mme Cécile Cabanis, en sa qualité de membre indépendante du Conseil de surveillance au sens des dispositions du Code AFEP-MEDEF, tel qu'amendé (le « **Code AFEP-MEDEF** »), ont conclu avec Société Générale un contrat de dépôt en date du 21 avril 2016 afin de procéder à l'ouverture, dans les livres de Société Générale, d'un compte collectif sans solidarité active, ouvert à une pluralité de co-titulaires (« **Compte de Dépôt Sécurisé** »).

Un montant de 250.000.000 euros a été placé sur le Compte de Dépôt Sécurisé, celui-ci correspondant à la somme :

- du produit net du placement des ABSAR B, diminué d'une somme de 1.000.000 euros visant à financer le fonds de roulement initial de la Société ;
- du prix de souscription des ABSAR A ; et
- du montant de certaines commissions bancaires différées.

Les sommes placées sur le Compte de Dépôt Sécurisé ne peuvent être libérées et utilisées qu'en cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises ou de liquidation de la Société, à l'exception (i) des intérêts générés par lesdites sommes dans la limite du montant des charges fiscales y afférentes et des frais de gestion du compte ainsi que (ii) du montant résiduel des intérêts, le cas échéant.

En cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises ou de liquidation de la Société, les sommes placées sur le Compte de Dépôt Sécurisé ne peuvent être libérées que sur instruction conjointe du Président du Directoire de la Société et de Mme Cécile Cabanis, en sa qualité de membre indépendante du Conseil de surveillance au sens des dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Une description détaillée du contrat relatif au Compte de Dépôt Sécurisé figure dans la section « *Material Contracts* » du Prospectus.

#### 1.5 Activité opérationnelle de la Société

Au cours du premier semestre 2016, et consécutivement à la réalisation du placement privé international des ABSAR B et de l'admission des Actions B et des BSAR B aux négociations sur

le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris, l'activité de la Société s'est concentrée sur la recherche et l'identification d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises.

A la date du présent rapport, la Société poursuit ses recherches d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises.

## **2 Résultats et structure financière de la Société**

### **2.1 Résultats**

Au 30 juin 2016, la Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires, son activité opérationnelle s'étant concentrée sur la recherche d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises.

Son résultat opérationnel est une perte de 213.000 euros correspondant à des charges externes du même montant générées par des coûts engagés sur la période relatifs à des honoraires de prestataires comptables et juridiques, de communication, ainsi qu'à des frais de déplacement liés à la recherche de cibles pour le Rapprochement d'Entreprises.

Le résultat net de la Société correspond à une perte nette de 215.000 euros.

### **2.2 Structure financière**

Au 30 juin 2016, la Société dispose d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant environ égal à 251.127.000 euros, correspondant principalement au produit de l'émission des ABSAR A et des ABSAR B, dont 250.000.000 euros ont été déposés sur le Compte de Dépôt Sécurisé.

Les créances « clients et autres débiteurs » de la Société s'élèvent à 450.000 euros et correspondent pour l'essentiel, à hauteur de 416.000 euros, au montant de la TVA déductible comptabilisée au 30 juin 2016.

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 251.069.000 euros. La Société dispose d'un capital social de 312.808,15 euros et environ 225.997.000 euros ont été inscrits en prime d'émission suite à la souscription des ABSAR A et des ABSAR B.

La Société n'a contracté aucune dette financière significative. Ses dettes envers ses fournisseurs s'élèvent approximativement à 500.000 euros au 30 juin 2016, dont environ 263.000 euros correspondent à des factures de prestataires en instance de paiement et environ 237.000 euros correspondent à des frais engagés au titres des travaux réalisés à cette date par des prestataires extérieurs.

## **3 Investissements réalisés**

La Société n'a réalisé aucun investissement au cours du premier semestre 2016. Tel qu'indiqué ci-avant, son activité opérationnelle s'est strictement limitée à la recherche et l'identification d'opportunités de Rapprochements d'Entreprises.

## **4 Evénements importants survenus depuis la clôture**

Néant.

## 5 Facteurs de risques

Les facteurs de risques afférents à la Société sont ceux décrits dans la section « *Risk Factors* » du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 11 avril 2016 et n'ont pas évolué significativement depuis cette date.

## 6 Transactions entre parties liées

Le lecteur est invité à se reporter à la note 8 de l'annexe aux comptes semestriels condensés qui sont inclus dans le présent rapport financier semestriel.

## 7 Perspectives et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

La Société entend poursuivre activement au second semestre 2016 la recherche et l'identification d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises, conformément aux objectifs et procédures décrits dans le Prospectus. Il n'est toutefois pas certain que la Société sera en mesure d'identifier, négocier ou sélectionner une opportunité de Rapprochement d'Entreprises au cours de second semestre 2016, voire de réaliser un Rapprochement d'Entreprises au cours dudit semestre.

Il est rappelé que la Société dispose d'un délai de 24 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions B admises à la négociation sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris, soit jusqu'au 22 avril 2018, pour réaliser le Rapprochement d'Entreprises (la « **Date Limite de Réalisation du Rapprochement d'Entreprises** »). Conformément à ses statuts en vigueur, et sauf prorogation décidée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Société sera dissoute dans une période de trois mois à compter de la Date Limite de Réalisation du Rapprochement d'Entreprises en cas de non-réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises au plus tard à ladite date. Les opérations de liquidation de la Société seront ensuite mises en œuvre dans les conditions prévues par ses statuts en vigueur, telles que présentées en détail dans le Prospectus.



## **II. COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES**



# MEDIAWAN

## INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE 30 JUIN 2016

### SOMMAIRE

<b>COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL.....</b>	<b>1</b>
<b>ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL .....</b>	<b>2</b>
<b>BILAN SEMESTRIEL : ACTIF.....</b>	<b>3</b>
<b>BILAN SEMESTRIEL : PASSIF .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIEL.....</b>	<b>6</b>
<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016.....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS.....</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS.....</b>	<b>12</b>
<b>NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>13</b>
<b>NOTE 5 : INFORMATION SUR LE CAPITAL .....</b>	<b>14</b>
<b>NOTE 6 : AUTRES POSTES D'ACTIFS ET DE PASSIFS .....</b>	<b>16</b>
<b>NOTE 7 : ENGAGEMENTS.....</b>	<b>17</b>
<b>NOTE 8 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....</b>	<b>18</b>
<b>NOTE 9 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....</b>	<b>19</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL</b>
--------------------------------------

En KEuros	Note	Au 30 juin 2016
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	4.1	<b>0</b>
Achats consommés .....		0
Charges de personnel .....		0
Charges externes .....	4.2	(213)
Impôts et taxes .....		0
Dotations aux provisions .....		0
Autres produits et charges d'exploitation .....		0
Rémunérations en actions .....		0
Dotations aux amortissements et dépréciations .....		0
<b>Résultat opérationnel courant .....</b>		<b>(213)</b>
Autres produits et charges opérationnels .....		0
<b>Résultat opérationnel .....</b>		<b>(213)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie .....		0
Coût de l'endettement financier brut .....		0
<b>Coût de l'endettement financier net .....</b>		<b>0</b>
Autres produits et charges financiers .....		(2)
Charge d'impôt .....		0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence .....		0
<b>Résultat net .....</b>		<b>(215)</b>
<i>Résultat net :</i>		
▪ <i>Part du Groupe</i>		<i>(215)</i>
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>		<i>0</i>
<b>Résultat par action (part du Groupe) en Euros :</b>	4.4	
▪ <i>Résultat de base par action</i>		<i>(0.015)</i>
▪ <i>Résultat dilué par action</i>		<i>(0.015)</i>

<b>ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL</b>
---

En KEuros	Au 30 juin 2016
<b>RESULTAT NET .....</b>	<b>(215)</b>
➤ Éléments recyclables en résultat :	0
➤ Éléments non recyclables en résultat :	0
.	
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global .....	0
	<b>(215)</b>
Résultat global :	
▪ Part du Groupe	(215)
▪ Intérêts minoritaires	0

<b>BILAN SEMESTRIEL : ACTIF</b>
---------------------------------

En KEuros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition .....		0	0
Immobilisations incorporelles .....		0	0
Immobilisations corporelles .....		0	0
Participation dans les entreprises associées.....		0	0
Autres actifs financiers.....		0	0
Actifs d'impôts différés .....		0	0
<b>ACTIF NON COURANT .....</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Stocks .....		0	0
Actifs d'impôts exigibles .....		0	0
Clients et autres débiteurs .....	6.1	450	1 337
Autres actifs financiers .....		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	6.2	251 127	39
<b>ACTIF COURANT .....</b>		<b>251 577</b>	<b>1 376</b>
<b>ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>		<b>251 577</b>	<b>1 376</b>

<b>BILAN SEMESTRIEL : PASSIF</b>
----------------------------------

En KEuros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Capital .....	5.1	313	39
Prime d'émission .....	5.2	250 997	0
Réserves et report à nouveau .....		(26)	0
Résultat .....		(215)	(26)
<b>CAPITAUX PROPRES. ....</b>		<b>251 069</b>	<b>13</b>
<i>Dont</i>			
<i>. Part du Groupe .....</i>		<i>251 069</i>	<i>13</i>
<i>. Intérêts minoritaires .....</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
Passifs financiers .....		0	0
Autres passifs non courants .....		0	0
<b>PASSIFS NON COURANTS .....</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions à court terme .....		0	0
Dette d'impôt .....		0	0
Fournisseurs et autres créiteurs .....	6.3	500	1 363
Passifs financiers .....	6.3	8	0
<b>PASSIFS COURANTS .....</b>		<b>508</b>	<b>1 363</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS .....</b>		<b>251 577</b>	<b>1 376</b>

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>
--

En K€uros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2015</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b><u>Mouvements 2015</u></b>								
▪ Résultat 2015					- 26	- 26		- 26
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :					0	0		0
<b><i>Total des produits et des charges comptabilisés</i></b>					- 26	- 26		- 26
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 39					+ 39		+ 39
▪ Distribution effectuée par l'entreprise								
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres								
▪ Impact des stocks options								
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales								
▪ Autres variations								
<b>Situation à la clôture au 31 décembre 2015</b>	+ 39	0	0	0	- 26	+ 13	0	+ 13
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2016</b>	+ 39	0	0	0	- 26	+ 13	0	+ 13
<b><u>Mouvements 2016</u></b>								
▪ Résultat 2016					- 215	- 215	0	- 215
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
<b><i>Total des produits et des charges comptabilisés</i></b>					- 215	- 215		- 215
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 274	+ 250 997		- 26	26	+ 251 271		+ 251 271
▪ Distribution effectuée par l'entreprise								
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres								
▪ Impact des stocks options								
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales								
▪ Autres variations								
<b>Situation à la clôture au 30 juin 2016</b>	+ 313	+ 250 997	0	- 26	- 215	+ 251 069	0	+ 251 069

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIEL</b>
--

En KEuros	Note	30/06/2016
<b>Résultat net</b> (y compris intérêts minoritaires)		<b>- 215</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		0
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		0
- / + Autres produits et charges calculés		0
- / + Plus et moins-value de cession		0
- / + Profits et pertes de dilution		0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		0
- Dividendes (titres non consolidés)		0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>- 215</b>
+ Coût de l'endettement financier net		2
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		0
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>- 213</b>
- <i>Impôts versés (B)</i>		0
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	6	26
<b>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)</b>		<b>- 187</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		0
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		0
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)</b>		<b>0</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versées par les actionnaires de la société mère	5	251 271
. Versées par les minoritaires		0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		0
- / + Rachats et ventes d'actions propres		0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		6
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		0
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 2
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)</b>		<b>251 275</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		0
<b>= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)</b>		<b>251 088</b>
Trésorerie d'ouverture		<b>39</b>
Trésorerie de clôture	6	<b>251 127</b>



**NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016*****1-1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE***

MEDIAWAN est un SPAC (Special Purpose Acquisition Company) constitué en décembre 2015 sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont l'objectif est d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe (l'« Acquisition Initiale » ou le « Rapprochement d'Entreprises »).

Le 12 avril 2016, MEDIAWAN a annoncé son intention de lever, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le placement a porté sur un montant de 25 millions d'actions de préférence stipulées rachetables assorties de bons de souscription d'actions ordinaires (les « unités » ou « ABSAR B ») pour un prix unitaire de souscription de 10 euros chacune. Le placement a été effectué sous la forme d'un placement privé auprès de certains investisseurs qualifiés en France et en dehors de France, et a permis à MEDIAWAN de lever 250 millions d'euros.

Chaque unité est composée d'une action de préférence stipulée rachetable (« Action de Préférence B ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR B »). La parité d'exercice des BSAR B est fixe (sous réserve d'ajustements usuels liés à la réalisation d'opérations financières conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSAR B) :

- ✓ deux BSAR B donnent droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle MEDIAWAN
- ✓ le prix d'exercice global est de 11.50 euros

Les BSAR B seront exerçables à compter de la date de réalisation de l'Acquisition Initiale pour une durée de 5 ans.

Les Actions de Préférence B et les BSAR B de MEDIAWAN ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris, sous les formes mnémoniques respectives de MDWP et MDWBS.

Le 22 avril 2016, EnterNext, la filiale d'Euronext dédiée à l'accompagnement et au développement des PME-ETI en Bourse a procédé à l'introduction en Bourse de MEDIAWAN, sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'introduction de MEDIAWAN sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris a été réalisée suite à l'admission à la négociation et par cotation directe de 25 000 000 Actions de Préférence B (code mnémorique : MDWP) et 25 000 000 BSAR B (code mnémorique : MDWBS).

Il est rappelé que MEDIAWAN dispose d'un délai de 24 mois (\*) à compter de l'admission aux négociations de ses titres pour réaliser l'Acquisition Initiale. A défaut, MEDIAWAN sera automatiquement dissoute et procédera au partage de l'actif social et à la répartition du boni de liquidation, après désintéressement des créanciers, entre les actionnaires et les fondateurs conformément à l'ordre des priorités prévu dans les statuts de MEDIAWAN.

(\*) ce délai pouvant être prorogé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société et au droit commun des sociétés.

Les fondateurs de MEDIAWAN ont investi 6 millions d'euros via la souscription de 5 686 500 actions ordinaires précédemment au placement privé et de 594 315 unités fondateurs, chacune composée d'une action ordinaire et d'un BSAR A (tel que défini ci-après) (les « ABSAR A ») concomitamment à l'offre. Immédiatement après le placement privé, les fondateurs détiennent 6 280 815 actions représentant approximativement 20 % du capital et des droits de vote de MEDIAWAN. Les développements concernant la parité d'exercice BSAR B qui figurent au 4<sup>ème</sup> paragraphe ci-dessus sont applicables *mutatis mutandis* à la parité des BSAR A.

<b>NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS</b>
--

**2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE**

MEDIAWAN SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

MEDIAWAN entend réaliser une Acquisition Initiale en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. L'Acquisition Initiale devra porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair maket value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet.

Les comptes résumés au 30 juin 2016 ont été arrêtés le 30 septembre 2016 par le Directoire.

**2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE**

Ce jeu résumé d'états financiers semestriels au 30 juin 2016 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi qu'avec le prospectus publié à l'occasion de la première cotation de la société en avril 2016.

**2.3. METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, telles qu'exposées dans les états financiers annuels pour cet exercice.

Par ailleurs et conformément à l'hypothèse retenue par la Direction lors de l'établissement des comptes financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015, les coûts engagés à l'occasion de la réalisation des augmentations de capital et de l'admission de MEDIAWAN aux négociations des Actions de Préférence B et des BSAR B ont été comptabilisés en capitaux propres.

## 2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

### a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables à MEDIAWAN en 2016 :

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Ces amendements sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :
  - ✓ l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension ;
  - ✓ l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.
- **Amendements à IAS 16 -Immobilisations corporelles- et à IAS 38 -Immobilisations incorporelles : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».**
- **Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».**
- **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2016 - 4 normes sont amendées :**
  - ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : modification dans les modalités de cession envisagées ;
  - ✓ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : i) contrats de services et ii) applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires condensés ;
  - ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » : taux d'actualisation – profondeur du marché;
  - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » : précision sur la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

MEDIAWAN applique ces diverses normes et améliorations de normes dès lors qu'elle est concernée.

**b) Nouvelles normes non applicables au 30 juin 2016 (non approuvées par l'Union Européenne) :**

- Amendements à IAS 7 « Etats des flux de trésorerie »
- Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »
- IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »
- IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.
- Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »
- IFRS 16 « Contrats de location »

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein de MEDIAWAN.

**NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS**

MEDIAWAN n'a pas défini à ce jour de présentation sectorielle et ne publie pas d'informations en ce sens.

La présentation géographique de l'activité de MEDIAWAN correspond par ailleurs à la France, où MEDIAWAN exerce à ce jour son activité.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités de MEDIAWAN et de critères opérationnels, notamment en cas de réalisation de l'Acquisition Initiale dans le délai de 24 mois impartis.

**NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT****4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

MEDIAWAN n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 30 juin 2016.

**4.2. CHARGES EXTERNES**

Les dépenses comptabilisées au titre du 30 juin 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Les dépenses d'honoraires liés à l'Admission sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été comptabilisées en moins de la prime d'émission, pour un montant total de 4 690 KEuros.

**4.3. CHARGE D'IMPOT**

Le résultat fiscal de MEDIAWAN est déficitaire au 30 juin 2016.

Compte tenu de l'absence, au 30 juin 2016, de perspectives d'imputation à court ou moyen terme de ces déficits fiscaux, aucune créance d'impôt différé n'a été constatée.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 4 930 KEuros au 30 juin 2016.

**4.4. RESULTAT PAR ACTION**

MEDIAWAN présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du semestre écoulé.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net et le nombre moyen d'actions en circulation au cours du semestre écoulé, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Au 30 juin 2016, les divers bons de souscription d'actions émis par MEDIAWAN au cours du premier semestre 2016 (cf. note 5) n'ont pas d'effet dilutif ; leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

**NOTE 5 : INFORMATION SUR LE CAPITAL****5.1. CAPITAL**

Le capital social de MEDIAWAN s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 07 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de MEDIAWAN. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 07 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de MEDIAWAN s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de MEDIAWAN en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de MEDIAWAN, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de MEDIAWAN passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de MEDIAWAN s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de MEDIAWAN suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de MEDIAWAN (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet d'Acquisition Initiale qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre l'Acquisition Initiale se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une dette sera constatée au profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.



Le 22 avril 2016, le Directoire de MEDIAWAN s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de MEDIAWAN sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 30 juin 2016, le capital social de MEDIAWAN s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de MEDIAWAN ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par MEDIAWAN sont définis par les statuts en vigueur de MEDIAWAN.

## 5.2. PRIMES D'EMISSION

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par MEDIAWAN d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
✓ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
✓ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
<b>Total</b>	<b>255 687</b>

Par ailleurs, MEDIAWAN a imputé sur ce montant de primes d'émission, le montant des coûts engagés à l'occasion de la réalisation des augmentations de capital concernées et de l'admission aux négociations des Actions de Préférence B et des BSAR B de la société. Ces frais se sont élevés à 4 690 KEuros.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 30 juin 2016 s'élève à 250 997 KEuros.

**NOTE 6 : AUTRES POSTES D'ACTIFS et DE PASSIFS****6.1. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

Le montant des clients et autres débiteurs s'élève à 450 KEuros ; il s'agit essentiellement du montant de la TVA déductible comptabilisée au 30 juin 2016 pour 416 KEuros.

**6.2. TRESORERIE**

La trésorerie s'élève à 251 127 KEuros au 30 juin 2016.

Les 250 MEuros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

**6.3. PASSIFS COURANTS**

Les passifs courants au 30 juin 2016 s'élèvent à 508 KEuros et sont essentiellement constitués de dettes fournisseurs et comptes rattachés.

**NOTE 7 : ENGAGEMENTS**

MEDIAWAN a conclu un contrat en date du 02 février 2016 avec un Groupement bancaire, qui a été amendé le 06 avril 2016.

Le contrat initial prévoyait le versement de :

- ✓ 5 300 KEuros au titre de frais concomitamment à l'admission aux négociations des Actions de Préférence B et des BSAR B
- ✓ des frais complémentaires payables lors de l'Acquisition Initiale

L'amendement signé le 06 avril 2016 a modifié le montant des frais à verser au titre de l'admission aux négociations des Actions de Préférence B et des BSAR B pour le faire passer à 2 397 KEuros.

Ce même amendement a modifié le montant des frais à verser au Groupement bancaire en cas de réalisation de l'Acquisition Initiale. Ce montant s'élèvera à :

- ✓ frais fixe de base : 6 302 KEuros
- ✓ frais supplémentaires : maximum 2 000 KEuros

Par ailleurs, MEDIAWAN a pour objectif de procéder à l'acquisition de cibles dans un délai imparti de 24 mois (\*) à compter du 22 avril 2016 ; à défaut de réaliser l'acquisition dans ledit délai, MEDIAWAN devra restituer aux détenteurs d'Actions de Préférence B un montant total de 250 000 000 euros correspondant au montant total de l'augmentation de capital réalisée par émission des ABSAR B, prime d'émission incluse.

(\*) ce délai pouvant être prorogé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société et au droit commun des sociétés.

En matière de déductibilité de la TVA sur les frais engagés par MEDIAWAN, celle-ci a confirmé son option lors de sa constitution et possède d'ores et déjà un numéro de TVA. MEDIAWAN estime qu'au vue des projets sur lesquels elle s'est engagée, qu'elle exercera soit directement une activité économique, soit une activité de holding animatrice de ses filiales. En toute hypothèse, elle exercera donc une activité économique entrant dans le champ d'application de la TVA. Pour autant, et dans l'hypothèse où MEDIAWAN ne ferait pas l'acquisition de cibles dans le délai imparti (soit 24 mois à compter du 22 avril 2016), la TVA déductible devra faire l'objet d'un reversement.

**NOTE 8 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

Les transactions entre parties liées au 30 juin 2016 ne sont pas significatives.

**NOTE 9 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 30 juin 2016 et la date d'arrêté des comptes. MEDIAWAN poursuit toujours activement sa recherche de cibles potentielles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe en vue de réaliser une Acquisition Initiale.

### **III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2016

## **MEDIAWAN**

Société anonyme  
au capital de 312 808 €  
16, rue Oberkampf  
75011 Paris

## **Grant Thornton**

100, rue de Courcelles  
75017 Paris

## **Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

# Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

**MEDIAWAN**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MEDIAWAN relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**



Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris et Courbevoie, le 30 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International

**Mazars**

Michel Dupin  
Partner

Laurent Bouby  
Partner

Gilles Rainaut  
Partner

#### **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pierre-Antoine Capton  
Président du Directoire